

# S.I.Vo.M. DE SERMAISES

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 9 MAI 2018

Nombre de membres en exercice : 10 – Présents : 10 - Votants : 10

Le neuf mai deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Sermaises sous la présidence de M. BOHN Gérard.

Date de convocation : 24 avril 2018

Présents : M. BOHN Gérard, délégué de SERMAISES, Président – M. JEANNE Georges, délégué de MORVILLE-EN-BEAUCE, vice-président - M. FAURE Christophe-Jacky, délégué de THIGNONVILLE - Mme PIETREMENT Janine, déléguée de SERMAISES - Mme BELLIER Marie-Françoise, déléguée suppléante d'INTVILLE-LA-GUÉTARD - Mme DEGUIN Françoise, déléguée de CÉSARVILLE-DOSSAINVILLE – M. VINCENT Christian, délégué de ROUVRES-SAINT-JEAN - M. BRÉCHEMIER José, délégué de PANNECIÈRES – Mme DOZIAS Véronique, déléguée de SERMAISES.

Secrétaire de séance : Mme PIETREMENT Janine

### I – OBSERVATIONS SUR LE COMPTE-RENDU DU 19 MARS 2018

Le compte-rendu adressé à tous les membres est adopté à l'unanimité

### II – TRAVAUX DE SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN AEP DES COMMUNES DE SERMAISES, ROUVRES ST JEAN et INTVILLE LA GUÉTARD – MAÎTRISE D'ŒUVRE

Monsieur le président soumet à l'assemblée le projet établi par le bureau d'études UTILITIES PERFORMANCE d'ORLÉANS pour des travaux de mise en œuvre d'un groupe de suppression afin d'assurer la continuité de service de l'alimentation en eau des communes de SERMAISES, ROUVRES-SAINT- JEAN et INTVILLE-LA-GUÉTARD (avec Argeville) en cas de défaillance ou de by-pass de la cuve du château d'eau de Sermaises.

Les membres du Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDENT** de réaliser les travaux.

**AUTORISENT** le Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études UTILITIES PERFORMANCE pour un montant d'honoraires de **5 275,00 € H.T.**

**AUTORISENT** le Président à lancer l'appel d'offres pour une réalisation des travaux en 2018.

### III – EAU ET ASSAINISSEMENT – GESTION DES ÉTUDES PAR LA C.C.D.P. AVANT TRANSFERT DES COMPÉTENCES

Monsieur le Président communique la copie du courrier adressé le 24 avril 2018 par la C.C.D.P. aux syndicats de production d'eau potable pour l'approbation de la gestion des études par la communauté de communes, avant transfert de la compétence eau et assainissement.

Il rappelle que l'étude du schéma AEP du S.I.Vo.M. est en cours de réalisation et que le syndicat n'est pas concerné par le volet financier de cette étude qui comprend :

- **la partie 1 - schéma directeur d'assainissement** :

**Pour l'étude EAUX PLUVIALES** : coût total de l'étude avant subvention : 262 614 € TTC

Après subvention, la CCDP prend en charge 3 628,80 € et le montant restant soit 48 894 € TTC est divisé entre les 29 communes concernées, dont 7 communes du S.I.Vo.M. (l'étude de Sermaises est en cours), soit un montant de 1 686 € à rembourser à la C.C.D.P. ;

Pour l'étude ASSAINISSEMENT : coût total de l'étude avant subvention : 364 207,16 € TTC

Après subvention, le montant restant de 72 841,43 € est réparti entre les 11 communes concernées ;  
Les communes du S.I.Vo.M. ne sont pas concernées par ce volet.

- la partie 2 - schéma AEP : coût total de l'étude avant subvention : 765 220,37 € TTC

Après subvention, la CCDP prend en charge 11 052,00 € et le montant restant soit 141 992,07 € TTC est divisé entre les 14 communes concernées ;  
Les communes du S.I.Vo.M. ne sont pas concernées par ce volet (étude déjà réalisée ou en cours de réalisation).

- la partie 3 – Étude de gouvernance : coût total de l'étude avant subvention : 60 660,00 € TTC

Après subvention, la CCDP prend en charge la totalité du montant restant soit 12 132,00 €.

Le conseil syndical,

Après en avoir délibéré,

Suite au vote de **3 VOIX CONTRE** (MM. BOHN Gérard – JEANNE Georges - CHENU Matthieu) et **7 ABSTENTIONS** quant à la décision de confier la gestion de l'étude à la C.C.D.P. ;

**DÉCIDE** de surseoir à la décision et charge MM. FAURE et VINCENT d'obtenir des informations complémentaires notamment sur les clés de répartition des frais des 3 volets de l'étude restant à la charge des communes membres et de la C.C.D.P.

**CHARGE** le Président de demander au cabinet IRH un devis pour la réalisation de l'étude « eaux pluviales » pour les communes membres du S.I.Vo.M.

#### IV – INFORMATIONS DIVERSES

☞ La société KSB visitera l'installation des pompes du forage le 31 mai 2018.

☞ M. JEANNE, maire de MORVILLE-EN-BEAUCE informe ses collègues que le conseil municipal de Morville a émis un avis favorable à sa proposition de confier la distribution de l'eau de la commune au S.I.Vo.M.



Le Président,

Gérard BOHN